



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

1. Les obligations du débat d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 article 107 (relative à la loi NOTRe), l'élaboration du budget pour les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants est précédée d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois.

Le DOB s'effectue sur la base d'un ROB (rapport d'orientations budgétaires). L'article L 2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

2. Les objectifs du débat d'orientations budgétaires :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

1. de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
2. d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la **stratégie financière de leur collectivité**. Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

1. des données sur le contexte budgétaire : environnement économique local et national, contexte financier, orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
2. une analyse de la situation financière de la collectivité : évolution des principaux postes budgétaires, marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement), les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

3. Contexte général

- a. Au niveau international et national

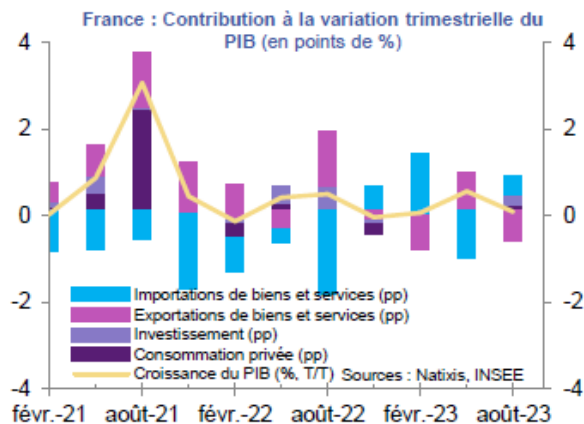
L'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés.

L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial.

La croissance mondiale est donc considérée comme modérée avec deux facteurs d'inquiétude qui subsistent : une **situation du marché immobilier** préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une **inflation** qui oscille autour de 0 %, **indiquant une demande stagnante**.

En zone euro, l'inflation annuelle s'élève à 5,5 % sur l'ensemble de l'année et poursuit donc un cycle de désinflation. Néanmoins, la stagnation de la consommation privée et de la faiblesse de l'investissement couplés à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader inquiètent le monde des affaires. Cette situation devrait s'améliorer en 2024.

Pour la France, la croissance économique annuelle est de l'ordre de 1 % en moyenne. Elle a été assez diverse selon les trimestres au gré de la consommation de ménages, de l'investissement des entreprises et des exportations. L'inflation reste de l'ordre de 5 % en 2023, elle devrait ralentir en 2024. Les perspectives d'emploi restent favorables mais « à horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi ». Il semble néanmoins, que, paradoxalement, il subsiste des difficultés à recruter.



Prévisions NATIXIS	2022	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)
PIB (GA, %)	2,5	0,9	1,2	1,5
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,7	1,7	1,5
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6	1,9	2,0
Investissement (GA, %)	2,3	1,4	1,6	2,0
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	3,4	2,6	2,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-4,8	-1,4	1,7
Exportations (% GA)	7,4	1,8	2,8	2,9
Importations (GA, %)	8,8	0,7	3,7	3,3
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2	-0,4	-0,3
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9	2,6	1,8
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non trans) (%)	3,9	5,1	2,2	2,0

Sources : INSEE, NATIXIS

Concernant les finances publiques, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé à cause des mesures de lutte contre l'inflation.

« D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024 ». Néanmoins, la charge de la dette reste élevée en raison de la hausse des taux d'intérêt et l'augmentation de l'encours.

La loi de programmation des finances publiques [LPFP 2023-2027] a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les clous européens de déficit et d'endettement.

La transition écologique s'impose dans les lois de finances successives. Il faut financer cette transition et avoir des indicateurs adaptés mais les tensions sur les ressources des collectivités pèsent sur l'autofinancement d'autant que le niveau des taux et les tensions sur les liquidités limitent le recours à l'emprunt classique. Les projets sont nettement plus sélectionnés.

La LPFP prévoit que les dépenses des Administrations publiques locales doivent baissées. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales doivent augmenter de près de 2 % entre 2023 et 2027 mais les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités doivent être réduites et doivent être affichées en ce sens dans le DOB.

En parallèle, la loi de finances (LFI) 2024 envisage une hausse des transferts et concours financiers de l'Etat vers les collectivités, ils s'élèvent à 105,2 milliards €. Par exemple, elle avance :

- La pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €,
- La dotation de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté reconduite à 10 millions €,
- La création d'une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.

La DGF fixée à 27,2 milliards € est en légère hausse et centrée sur la péréquation.

Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 290 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale,
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine.

La planification écologique trouve une enveloppe de 7 milliards € dans la LFI 2024 répartis comme :

- rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- **décarbonation des mobilités** : + 1,4 milliard €

- **préservation des ressources** : + 1,2 milliard €
- transition énergétique : + 1,1 milliard €
- compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- **fonds vert** en faveur des collectivités, avec le verdissement des DSIL pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

Les **dotations d'investissement** se stabilisent à 1,8 milliards € avec 58 % pour la DETR, 31,7 % pour la DSIL et 8,3 % pour la politique de la ville. De plus, l'Etat renforce le verdissement de l'attribution des aides avec des taux bonifiés.

Le **FACTVA** voit son assiette élargie ce qui a un effet direct sur l'augmentation de budget alloué (7,1 millions €).

La LFI modifie les critères d'éligibilité à la fraction cible de la **dotation de solidarité rurale** (DSR) ce qui a pour effet de modifier la liste des communes bénéficiaires.

Une réforme de la **dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales** est inscrite dans la LFI 2024 pour être en cohérence avec la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) 2030. la LFI revoit le périmètre d'éligibilité et augmente l'enveloppe à 100 millions € pour 2024 (41,6 millions € en 2023).

La LFI 2024 **réforme les redevances des agences de l'eau** à compter du 1^{er} janvier 2025, avec pour objectif d'augmenter leurs ressources pour financer les mesures du « plan eau » annoncé le 30 mars 2023 par le président de la République. Elle prévoit d'appliquer le principe « pollueur - payeur » sur les collectivités compétences en matière d'eau potable et d'assainissement et les usagers.

Cette temporalité vient avec la **mise en œuvre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** en 2025. Les réflexions seront conduites en 2024 mais les débats s'annoncent tendus notamment en raison de la demande de l'Etat de l'orientation de la prise en charge des mesures agro-environnementales par les agences de l'Eau (environ 25 % des budgets annuels actuels).

Le plan eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine a été adopté le mercredi 18 octobre 2023 en comité de l'administration régionale (CAR). Cette déclinaison du plan « eau » national est un véritable socle pour une action régionale cohérente et forte de l'État et de ses opérateurs afin d'assurer l'accès à une eau de qualité, et en quantité suffisante, pour les besoins des citoyens, des activités économiques et des écosystèmes.

Il répond à **3 enjeux majeurs** :

- organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs (en évaluant la ressource, planifiant son usage et en l'économisant) ;
- optimiser la disponibilité de la ressource (en réduisant les pertes, en valorisant les eaux non conventionnelles et en stockant l'eau dans les sols et nappes) ;
- préserver la qualité de l'eau (en prévenant notamment les pollutions diffuses et en restaurant le grand cycle de l'eau).

La LFI généralise la démarche de **budgetisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants** afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024 → quelle(s) incidence(s) pour le SABV ?

Dans la même idée, la LFI demande une présentation particulière des engagements financiers concourant à la transition écologique (« Dette verte »). Pour finir, la LFI **décale la généralisation du compte financier unique (CFU)** au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

Il y a d'autres modifications de fonds dans la LFI2024 mais elles ne concernent pas réellement le SABV, par exemple :

- *Compensation des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants*
- *Ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales*
- *Fonds de sauvegarde des départements*

- *Communes nouvelles*
- *Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)*
- *Réforme de la dotation élu local (DPEL)*
- *Modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés (DTS)*
- *Rétrocession aux collectivités du produit des amendes « zones à faibles émissions »*
- *Contrats de ville*
- [...]]

En 2024, la politique régionale de l'Eau devrait être revue autour de 13 fiches actions, sa validation définitive est attendue en mars.

Dans les présentations initiales, s'il y a des éléments très intéressants dans la simplicité, la souplesse et la mise en cohérence de ces politiques tant sur les bénéficiaires, les opérations à soutenir ou les thématiques notamment liées à la GEMAPI, **l'arrêt de l'accompagnement des structures dans la coordination** des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques ou Plans Pluriannuels de Gestion a attiré notre attention et suscité de vives inquiétudes.

La Région dispose aussi de dispositifs d'ides sur :

- Créer une Réserve Naturelle Régionale
- Soutien au développement durable des sports de nature

La Région Nouvelle-Aquitaine a renouvelé plusieurs appels à projet qui pourraient nous intéresser :

- EC'EAU - Economie Circulaire de l'Eau : 30 avril 2024
- Autonomie en eau pour l'abreuvement des animaux herbivores au champ : 30 avril 2024
- PCAE - Plan Végétal Environnement (PVE) : 15 mars 2024
- Nature et Transitions pour des projets de 10.000 € max ; date butoir : 1^{er} décembre 2024,

Le Département de la Haute-Vienne poursuit sa politique en faveur du grand cycle de l'eau :

- Restauration de la continuité écologique : études, travaux d'effacement ou d'arasement d'obstacles à l'écoulement, et travaux d'équipement, de contournement ou de gestion d'obstacles à l'écoulement
- Restauration et protection des cours d'eau : études et travaux
- Zones humides : études

b. Au niveau plus local

L'année 2023 a vu la signature et a été le lancement des 3 Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques. Elle a permis la finalisation de la programmation du contrat « Sources en actions » qui va donc pouvoir débuter en 2024.

Ces démarches poursuivent la stratégie de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et déroulent la feuille de route 2023-2028.

4. Situation financière au 31 décembre 2023

a. Evolution générale des dépenses et des recettes en 2023

Section		2023	2022	2021	Rappel 2020	Rappel 2019
Dépenses de Fonctionnement						
11	Charges à caractère général	294 004.92 €	108 306.67 €	316 881.83 €	169 056.09 €	106 605.60 €
12	Charges de personnel	449 278.61 €	408 767.46 €	366 754.63 €	270 815.91 €	187 985.40 €
65	Autres charges de gestion courante	5 113.97 €	5 573.99 €	661.45 €	-	1 271.68 €
66	Charges financières	10 401.54 €	8 094.12 €	10 170.86 €	7 517.45 €	11 220.58 €
67	Charges exceptionnelles		1 203.00 €	-	-	
68	Dotations aux amortissements		-	-	-	
042	Opérations d'ordre entre section	102 734.36 €	78 288.14 €	103 524.61 €	100 952.25 €	204 382.31 €
Sous Total		861 533.40 €	610 233.38 €	797 993.38 €	548 341.70 €	511 465.57 €
Dépenses d'Investissement						
13	Subventions d'investissement		14 481.22 €	48 311.41 €	16 164.63 €	35 185.50 €
16	Emprunts et dettes assimilées	36 899.26 €	37 757.74 €	36 688.01 €	27 787.75 €	32 114.05 €
19	Différence sur réalisation d'immobilisations					
20	Immobilisations incorporelles	84 107.60 €	96 968.36 €	178 530.93 €	63 801.09 €	38 737.86 €
21	Immobilisations corporelles	114 993.10 €	45 948.94 €	80 042.97 €	10 146.72 €	126 716.31 €
23	Immobilisations en cours			444 898.84 €	-	21 502.44 €
4581	Investissement sous mandat	359 084.13 €	370 030.29 €		423 026.22 €	415 798.28 €
4582	Investissement sous mandat (régularisation écritures)	48 208.53 €				
040	Opération d'ordre de section à section	57 699.00 €	45 984.00 €	54 748.34 €	49 942.00 €	167 434.07 €
041	Opérations patrimoniales		131 829.60 €	114 082.91 €	-	2 240.86 €
Sous Total		700 991.62 €	743 000.15 €	957 303.41 €	590 868.41 €	839 729.37 €
Recettes de Fonctionnement						
013	Atténuations de charges	5 720.94 €		2 649.00 €		1 835.00 €
70	Produits des services		10 321.49 €	3 165.96 €		2 307.04 €
73	Impôts et taxes	434.00 €				
74	Dotations et participations	1 014 288.54 €	943 392.50 €	678 539.35 €	506 755.74 €	666 262.56 €
75	Autres produits de gestion courante	0.89 €	2.77 €	0.05 €	1.27 €	2.98 €
77	Produits spécifiques	1 350.00 €	160.44 €	973.39 €	5 886.00 €	3 408.36 €
042	Reprise sur subventions	57 699.00 €	45 984.00 €	54 748.34 €	49 942.00 €	167 434.07 €
Sous Total		1 079 493.37 €	999 861.20 €	740 076.09 €	562 585.01 €	841 250.01 €

Recettes d'investissement						
10	Dotations, fonds divers et réserves	302 051.29 €	-	161 046.52 €	219 652.44 €	21 657.00 €
13	Subventions d'investissement	67 717.64 €	195 382.29 €	92 988.60 €	129 619.30 €	54 109.58 €
16	Emprunts et dettes assimilées				-	
4581	Investissement sous mandat (régularisation écritures)	24 481.57 €				
4582	Investissement sous mandat	697 841.10 €	257 237.10 €	651 285.89 €	64 785.53 €	292 419.78 €
24	Produits des cessions					
040	Opération d'ordre de section à section	102 734.36 €	78 288.14 €	103 524.61 €	100 952.25 €	204 382.31 €
041	Opérations patrimoniales		131 829.60 €	114 082.91 €	-	2 240.86 €
	Sous Total	1 194 825.96 €	662 737.13 €	1 122 928.53 €	515 009.52 €	574 809.53 €
	Solde de Fonctionnement	217 959.97 €	389 627.82 € -	57 917.29 €	14 243.31 €	329 784.44 €
	Solde d'Investissement	493 834.34 € -	80 263.02 €	165 625.12 € -	75 858.89 € -	264 919.84 €
	Capacité d'Autofinancement Brut	217 959.97 €	389 627.82 € -	57 917.29 €	14 243.31 €	329 784.44 €
	Capacité d'Autofinancement Net	181 060.71 €	351 870.08 € -	94 605.30 € -	13 544.44 €	297 670.39 €
	Solde total de l'année	711 794.31 €	309 364.80 €	107 707.83 € -	61 615.58 €	64 864.60 €
	Solde Cumulé Fonctionnement	302 937.21 €	384 977.24 € -	4 650.58 €	203 266.71 €	348 947.18 €
	Solde Cumulé Investissement	79 655.58 € -	414 178.76 € -	333 915.74 € -	499 540.86 € -	425 440.63 €

Tableau n°1 : Evolution des dépenses par chapitre

* Dépenses et recettes 2023 réelles au 31 décembre 2023

b. Analyse section par section des éléments financiers 2024

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 758 800 € avec 52 % de dépenses de personnel (augmentation du point d'indice en juillet). Ces dépenses devraient être en légère augmentation pour 2024, hors augmentation du point d'indice. Le recrutement d'un technicien est intervenu en octobre pour le remplacement d'un congé maternité. Compte tenu de la charge de travail, il sera reconduit jusqu'au 31/12/2024. Au 1^{er} janvier 2024, l'effectif du syndicat était de 10 agents, réparti comme suit :

	Nombre fonctionnaires	Nombre contractuels	Homme	Femme
Catégorie A	1		1	
Catégorie B technique	3	3 sur emploi permanent 1 sur emploi non permanent	2	4
Catégorie B administratif		1 sur emploi permanent		1
Catégorie C	1		1	

Les dépenses liées aux opérations (études et travaux d'effacement d'étangs, restauration et entretien de zones humides et suivis analytiques) ont suivi la programmation comme les dépenses des suivis analytiques.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement plutôt maîtrisées car le syndicat n'est pas fortement soumis aux augmentations des fluides et énergies hors carburants pour les véhicules.

Cependant il sera nécessaire de contraindre les dépenses afin de suivre la demande de l'Etat dans la loi de programmation des finances publiques de contribuer à l'effort de réduire les dépenses réelles de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont essentiellement assurées par les cotisations des membres et des subventions de fonctionnement liées aux postes et opérations. Depuis fin 2022, l'AELB verse 50% de la subvention dès la notification des financements, ce qui permet de pouvoir engager des dépenses des travaux ou études sans avoir recours à la ligne de trésorerie. Les cotisations représentent 53 % des recettes de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, de nombreuses opérations des CTMA [2015-2019] se sont soldées cette année, et, les versements d'acomptes de l'agence ont permis d'améliorer la capacité d'autofinancement.

Il va être mis en place la gestion des dépenses en autorisation de programme, crédits de paiement (A/P/C/P) pour un ensemble d'opérations afin d'offrir une meilleure lisibilité et qualité des comptes publics.

Le bilan ci-dessous montre l'ensemble des opérations conduites par la collectivité.

Concernant les recettes d'investissement, il reste toujours des opérations anciennes à clôturer (agricoles notamment). Elles vont être soldées en 2024 et seront neutralisées pour certaines. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt en 2023. Il y a eu peu de FCTVA en raison d'opérations essentiellement non éligibles et donc subventionnées sur des montants TTC.

c. Analyse comparée / évolution de la dette

	2023	2022	2021	2020	Rappel 2019
Produits de fonctionnement (I)	1 079 493,37 €	999 861,20 €	740 076,09 €	562.585,01	841.250,01
Charges de fonctionnement (II)	861 533,40 €	610 112,58 €	785 220,38 €	548.341,70	511.465,57
Capacité d'autofinancement (III) = (I) – (II)	217 959,97 €	389 748,62 €	45 144,29 €	14.243,31	329.784,44
Recettes réelles d'investissement (IV)	1 194 825,96 €	662 737,13 €	1 122 928,53 €	515.009,52	574.809,53
Emprunt (a)	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes totales d'investissement (V) = (IV) + (III)	1 412 785,93 €	1 052 485,75 €	1 077 784,24 €	529.252,83	904.593,97
Annuité de la dette en capital (b)	36 899,26 €	37 757,74 €	36 688,01 €	27.787,75	32.114,05
Dépenses totales d'investissement (VI)	700 991,62 €	743 000,15 €	957 303,41 €	590.868,41	839.729,37
Autofinancement net = (III) – (b)	181 060,71 €	351 990,88 €	81 832,30 €	-13.544,44	297.670,39
Besoin de financement = [(VI) – (b)] – [(V) – (a)]	- 254 859,23 €	- 427 506,36 €	- 157 168,84 €	33.827,83	-96.978,65

Tableau n°2 : Evolution d'indicateurs financiers pour l'année 2023

Cette analyse montre que les besoins de financement sont couverts.

Profil d'extinction de la dette

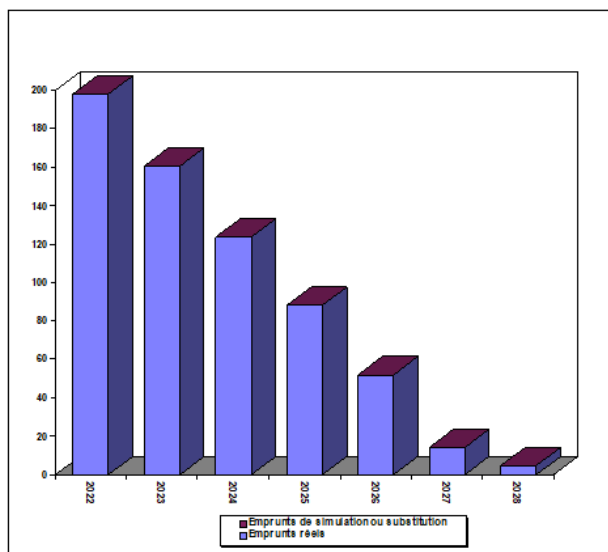


Figure n°1 : Profil d'extinction de la dette

Capacité à emprunter

La capacité à emprunter reste toujours faible jusqu'en 2026 où un emprunt se termine libérant près de 250.000 € de capacité nouvelle.

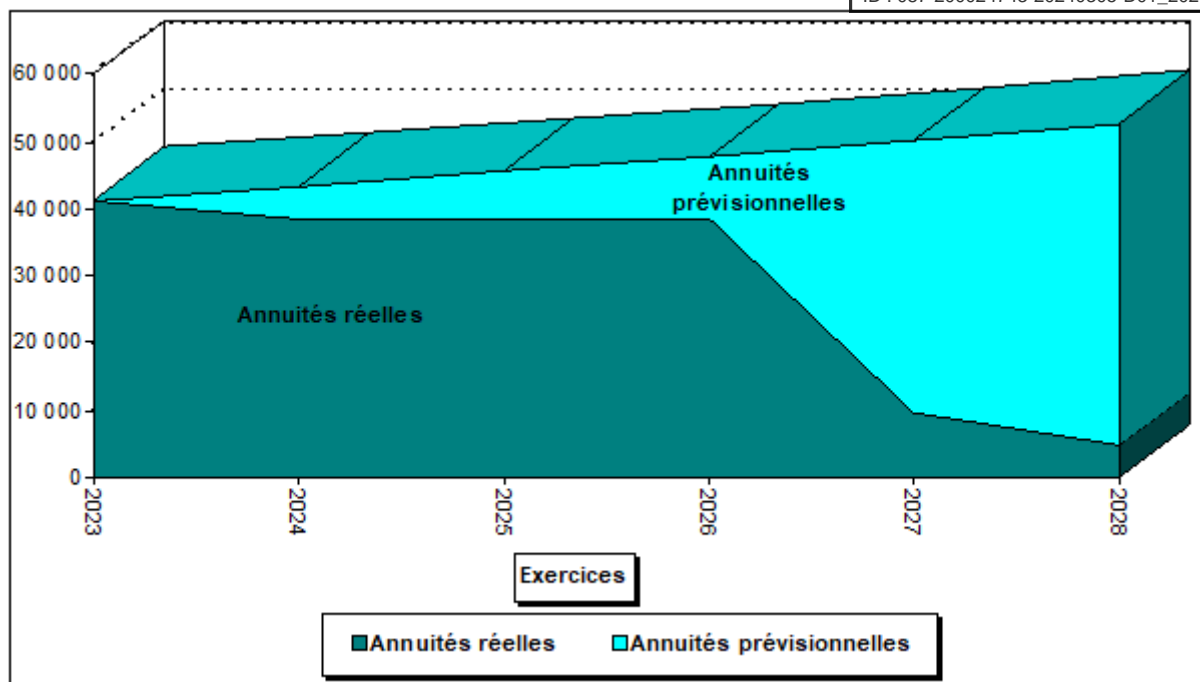


Tableau récapitulatif				
Exercices	Annuités réelles	Annuités maximum	Annuités prévisionnelles	Capital à emprunter
2023	41 318.34 €	41 318.34 €	0.00 €	0.00 €
2024	38 622.04 €	43 384.26 €	4 762.22 €	29 261.78 €
2025	38 622.04 €	45 553.47 €	6 931.43 €	42 590.64 €
2026	38 622.41 €	47 831.14 €	9 208.73 €	56 583.66 €
2027	9 497.32 €	50 222.70 €	40 725.38 €	250 239.83 €
2028	4 748.66 €	52 733.84 €	47 985.18 €	294 848.16 €

Figure n°2 : Capacité à emprunter

5. Bilan des opérations et perspectives pour 2024

Pour rappel, un des objectifs de l'année 2023 était de poursuivre la **résorption du déficit d'investissement** et de **débuter les nouvelles opérations** des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques. Ces objectifs ont été atteints.

LES RESTES A REALISER 2023 :

FICHE PROJET N°2017-05 : Aménagements de la Vienne pour les usagers du canoë kayak

Cette tranche n°1 est terminée → [Lien avec la fiche 2023_30](#).

FICHE PROJET N°2017-10 : Travaux de restauration de la continuité écologique sur des petits ouvrages communaux (Tranche n°2) – BV Briance : Aqueduc de Maumont (Janailhac) + Chervix aval ET BV Raches : Pont Aubepeyre + Vauride

Opération terminée.

→ Dernière inscription de 6.930,39 € en recettes au RAR2022. Pas reçu en 2023...maintien en RAR2023.

FICHE PROJET N°2019-07 : Travaux de restauration de ripisylve contrat territorial des milieux aquatiques « Vienne médiane et ses affluents » - Tranche n°3

Opération terminée.

→ Dernière inscription d'environ 29.840,10 € en recettes en RAR 2023.

FICHE PROJET N°2019-08 : Travaux de restauration de ripisylve et travaux agricoles (abreuvoirs + mises en défens des berges) contrat territorial des milieux aquatiques « Bassin de la Briance » - Tranche n°3

Opération terminée.

→ Dernière inscription d'environ 13.038,13 € en recettes en RAR 2023.



Passage à gué aménagé sur la Briance

FICHE PROJET N°2020-06 : Etude technico économique du devenir de seuils du bassin de la Briance (22 sites)

L'étude est **terminée**, tous les rapports projet sont disponibles.

→ Dernière inscription d'environ **54.460,48 en recettes en RAR 2023**.

FICHE PROJET N°2020-10 : Travaux de restauration de ripisylve et travaux agricoles (abreuvoirs + mises en défens des berges) contrat territorial des milieux aquatiques « Bassin de la Briance » - Tranche n°4

Opération terminée.

→ Dernière inscription de **13.496,20 € en recettes en RAR 2023**.



Aménagement d'un abreuvoir gravitaire sur la Breuilh

FICHE PROJET N°2020-11 : Travaux étangs contrat territorial des milieux aquatiques « bassin de la Briance »

Les études sont closes, il ne reste qu'un site de travaux à finaliser (Saint Hilaire Bonneval – Mm MOURET).

→ Inscription de **7.000 € pour les études et 44.000 € pour les travaux en dépenses et 80.000 € en recettes en fonctionnement 2024**.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

Etang de Montréal à Saint Germain les Belles

FICHE PROJET N°2020-17 : Travaux de restauration de ripisylve et abreuvoirs contrat territorial des milieux aquatiques « Vienne médiane et ses affluents » - Tranches n°2-3 (Syndicat Mixte Vienne Gorre)

Opération terminée.

→ Dernière inscription de **6.833,74 € en recettes en RAR 2023**.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

FICHE PROJET N°2021-02 : Suivi analytique sur les bassins versant des Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques « Vienne métropolitaine » et « Sources en actions »

Opération terminée.

Il reste une somme à inscrire en fonctionnement au BP 2024 de **9.340 € en recettes du Département de la Haute Vienne.**

FICHE PROJET N°2021-03 : Etude du soutien d'étiage de cours d'eau par des plans d'eau sur le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques « Vienne médiane et ses affluents »

L'étude est terminée. Le rapport final a été rendu par le bureau d'étude en décembre 2023.

→ Inscription de **27.789 € en dépenses et 35.073 € en recettes en RAR 2023.**

FICHE PROJET N°2021-05 : Restauration de cours d'eau - abreuvement « Sources en actions » (Phase 5)

Opération terminée.

→ Dernière inscription de **5.822,36 € en recettes en RAR 2023.**





Site de travaux chez M. CAILLAUD et M. NARDOT

FICHE PROJET N°2021-06 : Restauration de continuité écologique sur le bassin de l'Aixette et de la Briance (AAP Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région Nouvelle Aquitaine)

Cette opération est bien lancée avec 4 effacements de seuils dont les marchés ont été signés et 6 effacements d'étangs dont les études, maîtrise d'œuvre et/ou devis de travaux sont prêts à être signés.

→ Inscription de 322.955,39 € en dépenses et 467.890 € en recettes en RAR 2023 et des crédits nouveaux pour 155.925 € en dépenses.

FICHE PROJET N°2022-01 : Restauration de continuité écologique sur l'ouvrage communal de Chervix aval - Château Chervix (La Breuilh)

Opération terminée.

→ Dernière inscription de 35.294,38 € en recettes en RAR 2023.

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX





FICHE PROJET N°2022-03 : Aménagement de la passerelle d'Aixe sur Vienne

Pas d'avancées significatives dans ce projet important car le plan de financement n'est pas bouclé.

Estimé à 3 M€ HT, une AP/CP sera proposée le moment venu en ouverture de crédits nouveaux au BP 2024.

A ce stade, des aides du fonds « mobilités actives » et du Département de la Haute Vienne ont été attribuées pour 762.890 €.

La Région Nouvelle-Aquitaine et la DSIL ont été sollicitées pour 298.000 € chacune.

Il manquerait 36 % soit 1.025.000 € pour obtenir 80 % de financement. Le FEDER massif Central a été sollicité.

Le solde est pris en charge par la commune d'Aixe sur Vienne.

FICHE PROJET N°2022-04 : Aménagement du moulin Seguy sur l'Aixette à Aixe sur Vienne

Les demandes de subventions ont été déposées. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juin 2023. Le dossier réglementaire a été finalisé. L'OFB a demandé quelques ajustements minimes, l'ABF a donné un avis favorable avec quelques préconisations, la DRAC demande un diagnostic archéologique.

Le marché public de travaux sera préparé début 2024 pour des travaux à l'été 2024.

Pour mémoire, l'aménagement du moulin de Séguy sur l'Aixette [FRGR0381] est estimé à **300.000 € TTC financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 20 % par le Département de la Haute Vienne**. Cette opération comporte la maîtrise d'œuvre, les travaux et l'ensemble des suivis scientifiques et pédagogiques. Un autofinancement de 23.250 € est prévu si la commune accepte de prendre en charge la moitié du solde.

➔ Inscription de **18.720 € en dépenses et 43.500 € en recettes en RAR 2023 et des crédits nouveaux au BP 2024 pour 280.092 € en dépenses et 290.789,90 € en recettes.**

FICHE PROJET N°2022-05 : Aménagements de sentiers de la Voie verte

Comme en 2022, pas d'avancées significatives en 2023 pour ce projet. Il n'y a pas eu d'engagements financiers nécessitant des RAR. **Ce ne seront que des dépenses nouvelles au BP 2024.**

Une enveloppe de **288.000 € TTC** (phases 1 et 2 pour 7,2 km = moyenne de 40 € / ml) pourrait être reconduite.

FICHE PROJET N°2022-06 : Aménagement du moulin de 4 sur la Briance à Solignac

Pas de nouvelles pour ce projet qui est en stand by. Voir les suites à donner en 2024.

FICHE PROJET N°2022-09 : DIG contrat territorial des milieux aquatiques « Vienne médiane et ses affluents » N°2 + Bassin de la Briance

Opération terminée

→ Dernière inscription de 3.500 € en recettes de fonctionnement 2024.

FICHE PROJET N°2022-11 : Etudes préparatoires Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques

Opération terminée : suivis avant travaux du ruisseau du Theil pour une dépense de fonctionnement 7.241,71 € TTC ainsi que l'étude d'effacement d'un seuil sur le Grand Rieu à Séreilhac pour 7.939,20 € TTC en investissement. L'étude du devenir d'un plan d'eau sur le ruisseau des râches à Cognac la Forêt a été abandonnée.

Il reste donc à solder les **recettes nouvelles au BP2024** pour **5.125 + 2.000 € en fonctionnement** et **3.750 € en investissement**.

FICHE PROJET N°2023-01 : Acquisition de zones humides sur les masses d'eau FRGR0359b et FRGR039c – Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Les démarches sont engagées pour acheter près de 8,4 ha pour 25.150 € et éventuellement 7,7 ha pour un prix encore en négociation dans le champ d'expansion des crues de la Vienne à Saint Junien.

L'enveloppe globale reste de **47.000 € TTC en dépenses pour 37.600 € TTC en recettes en crédits nouveaux au BP2024**. Ces opérations devraient aboutir cette année.



FICHE PROJET N°2023-02 : Réalisation des DIE et AI - Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Cette action est bien avancée avec la réalisation de 14 commandes de DIE pour une consommation de 14.415,10 € TTC engagés mais pas nécessairement payés.

→ Inscription de 12.566,90 € en dépenses et 15.582 € en recettes en RAR 2023 et des crédits nouveaux au BP 2024 pour 30.104,90 € en dépenses.
Budget initial 44.520 € TTC

FICHE PROJET N°2023-03 : Réalisation des DIE et AI - Programme 2023 / CTMA « bassin de la Briance »

Cette action est bien avancée avec la réalisation de 17 commandes de DIE pour une consommation de 8.372 € TTC engagés mais pas nécessairement payés.

→ Inscription de 3.572 € en dépenses et 16.884 € en recettes en RAR 2023 et des crédits nouveaux au BP 2024 pour 28.168 + 15.463,60 € en dépenses.

Budgets initiaux respectifs : 36.540 € TTC + 16.380 € TTC

FICHE PROJET N°2023-04 : Réaliser des travaux agricoles (abreuvements et mise en défens) - Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

5 projets sont prêts à être engagés pour une dépense de 72.000 € et 72.000 € TTC en recettes dont le Département de la Charente puisqu'il n'y a pas d'autofinancement attendu pour cette opération.

→ Inscription en crédits nouveaux au BP 2024.

FICHE PROJET N°2023-05 : Réaliser des travaux agricoles (abreuvements et mise en défens) - Programme 2023 / CTMA « bassin de la Briance »

10 projets sont engagés pour une dépense engagée de 76.275 € TTC mais pas nécessairement payée. Il reste donc 93.310,81 € TTC en reste à réaliser de dépenses et 24.750 € TTC en recettes auxquelles il faut ajouter 49.500 € TTC de recettes en crédits nouveaux au BP2024. Il n'y a pas d'autofinancement attendu pour cette opération.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

FICHE PROJET N°2023-06 : Travaux de continuité écologique sur le seuil de Lartissié sur la Vanelle (effacement) / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Cette opération n'a pas encore été techniquement initiée. Des négociations avec des riverains et exploitants agricoles en amont ont été plus longues que prévues mais ont permis de bonifier le projet. Il reste des questions de servitude de passage pour entretien et droit d'eau à régler.

Donc, il est proposé de conserver **36.000 € TTC en dépenses nouvelles au BP 2024** avec des **recettes identiques** car ce projet est financé à **100 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**.

FICHE PROJET N°2023-07 : Etudes de continuité écologique / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Les opérations préalables au lancement des études (terrains diagnostics, rencontre de riverains, cahier des charges) ont été exécutées mais l'engagement financier n'est pas encore opérationnel.

Donc, il est proposé de conserver **32.000 € TTC en dépenses nouvelles au BP 2024** avec des **recettes de 25.600 €**. Un autofinancement de 6.400 € est prévu. On pourrait le diminuer en engageant les études d'effacements dans le plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



Seuil du Boulou



Seuil du Moulin Neuf

FICHE PROJET N°2023-08 : Travaux de petite continuité écologique sur le Blanzou (Effacement) / CTMA « bassin de la Briance »

Les travaux ont été exécutés pour un montant de 18.552 € TTC. Il reste les **recettes à inscrire en reste à réaliser pour 5.986,40 € TTC d'aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** et **5.565,60 € TTC de crédits nouveaux pour la Région Nouvelle-Aquitaine**.



AVANT



APRES

[La ligne globale de la programmation dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques est de 43.000 € TTC ; il reste 24.448 € TTC disponible pour d'autres projets]

FICHE PROJET N°2023-09 : Etudes de continuité écologique / CTMA « bassin de la Briance »

Les opérations préalables au lancement des études (terrains diagnostics, rencontre de riverains, cahier des charges) ont été exécutées mais l'engagement financier n'est pas encore opérationnel.

Donc, il est proposé de conserver **12.000 € TTC en dépenses nouvelles au BP 2024** avec des **recettes de 9.600 €**.



Site du puy bordier - BET



Site de bachelerie (étude en interne mais levés topo),

FICHE PROJET N°2023-10 : Travaux de reconquête des zones humides / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés pour engager **2 démarches « Deviens Ambassadeur D'Une Mare » (DADUM) [FRGR0383]+[FRGR0384]** pour un montant global de **20.000 € TTC** financé à 40 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 40 % par la Région Nouvelle-Aquitaine (AAP) avec un reste à charges aux communes bénéficiaires.

Aucune dépense n'a été engagée en 2023, **on reste sur des inscriptions nouvelles au BP 2024 en dépenses et en recettes identiques à 2023.**

Il n'y a donc pas d'autofinancement attendu.

FICHE PROJET N°2023-11 : Travaux EEE / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Les entreprises susceptibles de répondre à cette commande n'ont pas été disponibles en 2023. L'opération a été décalée au printemps 2024.

On conserve donc **8.000 € TTC en dépenses** et **2.333 € en recettes**, inscription en **crédits nouveaux** au BP 2024 (/!\ acompte 2023 Fonds vert → Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Un autofinancement d'environ 1.700 € est prévu.

FICHE PROJET N°2023-12 : Acquisition de zones humides sur la masse d'eau FRGR0376 – Programme 2023 / CTMA « bassin de la Briance »

Pas d'opportunités validées en 2023, cette action n'a pas été engagée.

Maintenir la possibilité d'acheter **2,5 ha de zones humides** prioritairement sur la Briance aval [FRGR0376] pour un montant global de **7.500 € TTC** financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine voire 10 % par le Département de la Haute Vienne soit **6.000 € en recettes**. Un autofinancement de 1.500 € est prévu.

Attention aux planchers des partenaires financiers, il se peut qu'on groupe cette demande de subventions avec 2024 si besoin → Fiche 2024_41 (à venir)

FICHE PROJET N°2023-13 : Etude d'aides à la décision sur les étangs - Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

16 études d'aides à la décision pour divers propriétaires pour un montant global de **85.000 € TTC** financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30 % par la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge de 20 % pour les propriétaires sont programmées.

De nombreux contacts propriétaires ont été pris. Un cahier des charges est en cours de finalisation et d'autres premiers devis sont en attente.

On reste sur des inscriptions nouvelles au BP 2024 pour 85.000 € TTC dépenses et 63.750 € TTC recettes (/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Il n'y a donc pas d'autofinancement attendu.

FICHE PROJET N°2023-14 : Travaux sur les étangs (Roche et Cieux) / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Pour l'étang de Roche sur la Valette à Nieul, le montant global de **135.400 € TTC** avec la maîtrise d'œuvre n'a pas pu être engagé faute de recettes suffisantes pour le propriétaire. Il n'y a donc pas d'autofinancement attendu pour le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne sur cette opération → **voir suite à donner pour inscriptions nouvelles au BP 2024.**

Pour l'étang de Cieux, l'engagement de cette opération estimée à **100.000 € TTC** pourrait être relancé vers l'automne 2024 suite à une étude de régularisation. Il est envisagé une subvention de 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne à défendre, 25 % des propriétaires à affiner et une enveloppe maximum de 20.000 € du SABV. Une étude est en cours pour ce site.

FICHE PROJET N°2023-15 : Etude d'aides à la décision sur les étangs - Programme 2023 / CTMA « bassin de la Briance »

15 études d'aides à la décision pour divers propriétaires pour un montant global de **75.000 € TTC** financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30 % par la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge de 20 % pour les propriétaires sont programmées.

Un premier marché a été attribué à CEE pour **59.370 € TTC** → **reste à réaliser en dépenses.**

D'autres devis sont en cours de consultation = **inscriptions nouvelles au BP 2024 pour 15.570 € TTC.**

Conventions à préparer et signer avec les propriétaires.

Pas d'autofinancement attendu, **inscription de 10.935 € en recettes RAR2023 et 29.685 € TTC en crédits nouveaux au BP2024.**

FICHE PROJET N°2023-16 : Restauration de ripisylve - Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Les diagnostics, cahiers des charges, devis ont été réalisés. Les dépenses sont à reprogrammer au BP 2024 pour réaliser pour un total de 11,5 km et un montant global de **69.000 € TTC** financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 20 % par la Département de la Haute Vienne soit **55.200 € en recettes**. Il y a un autofinancement envisagé à hauteur de 13.800 €.

FICHE PROJET N°2023-17 : Etude de renaturation du ruisseau de Chamboret / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

La consultation a pu être finalisée pour **une étude de renaturation du ruisseau de Chamboret** à Aix sur Vienne, affluents de la Vienne [FRGR0359b], un montant global de **18.487 € TTC** financé de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30 % par le Fonds vert. Il y a un autofinancement envisagé à hauteur de 3.340 € auquel la commune d'Aix sur Vienne participera.

Le devis est signé, il sera à inscrire 18.487 € TTC en dépenses RAR 2023 et 4.621,75 € en recettes (/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne) ainsi que 5.546,10 € TTC en crédits nouveaux en recettes.

FICHE PROJET N°2023-18 : Restauration de ripisylve - Programme 2023 / CTMA « bassin de la Briance »

Les diagnostics, cahiers des charges, devis ont été réalisés. Les dépenses sont à reprogrammer au BP 2024 pour réaliser un total de 17 km et un montant global de **100.800 € TTC** financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 10 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 20 % par la Département de la Haute Vienne soit **80.640 € en recettes**. Il y a un autofinancement envisagé à hauteur de 20.160 €.

FICHE PROJET N°2023-19 : Etudes de renaturation de ruisseaux / CTMA « bassin de la Briance »

Les diagnostics, cahiers des charges, devis ont été réalisés. Les dépenses sont à reprogrammer au BP 2024 pour un montant global de **15.000 € TTC** financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine soit **11.500 € en recette**. Un autofinancement de 4.500 € est prévu.

FICHE PROJET N°2023-20 : Suivis analytiques hydrobiologiques + physico-chimiques – Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Les suivis hydrobiologiques, physico-chimiques et bactériologiques ont été réalisés et réglés.

Il reste une **dépense** pour la mise en œuvre du protocole ECLA à reprogrammer en **fonctionnement** pour **13.130 € TTC**.

Le **solde des recettes** pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de **1.606,25€ + 3.282,50 € et 4.888,75 €** pour le Département de la Haute Vienne **à inscrire au BP 2024.**

FICHE PROJET N°2023-21 : Suivis analytiques hydrobiologiques + physico-chimiques - Programme 2023 / CTMA « Bassin de la Briance »

Les 13 suivis hydrobiologiques ont été réalisés et réglés. Les suivis physico-chimiques et bactériologiques pourront être réalisés en 2024 soit une dépense envisageable de **9.600 € TTC**.

Le solde des recettes pour **23.442,50 €** est à inscrire au BP 2024 en fonctionnement.

FICHE PROJET N°2023-22 : Etude bilan Phosphore - Bassin du Gorret [FRGR0383]

Cette étude a pu être très largement avancée. Des nombreuses analyses ont été réalisées. Les frais d'apprentissage ont été réglés. Potentiellement, il reste quelques dépenses possibles à réintégrer en fonctionnement (**29.030 € TTC**). Des **recettes de 26.900 €** n'ont pas été versées : intégration au BP 2024 en fonctionnement. Le CNFPT a pris en charge les frais de formation jusqu'à 7.400 €.

FICHE PROJET N°2023-23 : Projet CK Tranche 2 - Réaménagement du site du moulin de Mie

TRANSFERE FICHE 2023_30 : MISE A JOUR du PF

FICHE PROJET N°2023-24 : Plantations de haies - Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic réalisé pour chacune des 13 masses d'eau de ce contrat, **en 2023**, il est proposé d'engager **2,9 km de plantations de haies** répartis comme :

[FRGR1133] Gramoulou : 1,6 km

[FRGR0381] Vanelle, Aixette aval, Alma, Judie : 1,3 km

Ce projet estimé à **22.000 € TTC** financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le fonds vert finalement n'a pas pu être initié. Des premiers contacts sont encourageants.

On conserve **22.000 € TTC en dépenses au BP 2024** et **8.800 € TTC en recettes** (/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne + Fonds vert)

Un autofinancement d'environ 4.400 € est prévu et maintenu.

FICHE PROJET N°2023-25 : Plantations de haies - Programme 2023 / CTMA « bassin de la Briance »

Sur la base de l'état des lieux et du diagnostic réalisé pour chacune des 5 masses d'eau de ce contrat, **en 2023**, il est proposé d'engager **6 km de plantations de haies** répartis comme :

[FRGR0379] Ligoure aval, jaussonie, gourre, ménieras, theil : 6 km

Ce projet estimé à **45.000 € TTC** financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le fonds verts finalement n'a pas pu être initié. Des premiers contacts sont encourageants.

On conserve **45.000 € TTC en dépenses au BP 2024** et **24.750 € TTC en recettes** (/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Un autofinancement d'environ 9.000 € est prévu et maintenu.

FICHE PROJET N°2023-26 : Remplacement de véhicule

L'opération n'a pas été réalisée en 2023.

Il est envisagé de reprogrammer une acquisition en reprogrammant en 2024 une dépense similaire pour une valeur estimée à **17.000 € TTC**.

Pour information, au 31 décembre 2023, le parc de véhicule reste composé de 3 Sandéro, un Dokker, un Vivaro et le bus.

FICHE PROJET N°2023-27 : Mise en œuvre de Documents de Gestion Durable - Programme 2023 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Comme pour les études sur les plans d'eau, sur les zones de captages d'Alimentation en Eau Potable ciblées avec les gestionnaires AEP, il a été proposé, dans les CTMA, 2 premières actions en direction des propriétaires forestiers. Une première action d'animation de territoire sera portée par le CRPF pour sensibiliser tous les propriétaires des zonages choisis. A l'issue de cette animation, la seconde action proposée est la mise en œuvre de documents de gestion durable. A l'image des études sur les plans d'eau, les partenaires financiers ne peuvent pas financer directement des propriétaires pour la conduite de ces études spécifiques. Il a donc été proposé et validé que le SABV soit maître d'ouvrage sans restes à charge puisque le solde serait facturé aux propriétaires avec la signature de conventions préalables.

Pour 2023, il est estimé sur ce contrat 12 documents sur le bassin de la Briance et 3 sur la Grande Briance pour un montant de **12.180 € TTC** (sans restes à charge) en dépenses financé à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'action n'a pas été engagée faute d'instruction de la Région Nouvelle-Aquitaine.

→ **Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 12.180 € TTC en dépenses et 9.135 € en recettes** (/\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne).

FICHE PROJET N°2023-28 : Mise en œuvre de Documents de Gestion Durable - Programmes 2023 + 2024 / CTMA « bassin de la Briance »

Dans la même idée que la fiche projet 2023-27, pour le contrat « bassin de la Briance », il a été envisagé de grouper les années 2023 et 2024 dans la demande de subvention pour atteindre les planchers notamment de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Pour ce faire, cette action serait décalée en fin d'année, elle est estimée à **10.920 € TTC** avec 13 documents essentiellement portés sur la Grande Briance sans reste à charge et avec les mêmes conditions de financement (50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % Région Nouvelle-Aquitaine + 30 % par les propriétaires).

L'action n'a pas été engagée faute d'instruction de la Région Nouvelle-Aquitaine.

→ **Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 10.920 € TTC en dépenses et 8.190 € en recettes** (/\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne).

FICHE PROJET N°2023-29 : Mise à jour du logiciel du bus

La mise à niveau et l'amélioration des applications notamment des outils quizz du Bus ont été initiées avec comme objectifs principaux :

- Refonte de l'application pour une utilisation possible sur des supports extérieurs au SABV : tablette en classe / site internet du sabv
- Refonte de l'interface administration (pour faciliter la création de quiz et aventure) et de l'aspect visuel de l'application
- Nouveau support pour se passer des mises à jour licence développeur qui reviennent tous les 6 mois.

Pour 9.000 € TTC estimés, le coût en reste à réaliser est de **9.000 € TTC en dépenses** et des **recettes de 3.750 €** par la DETR et **2.250 €** du Département de la Haute Vienne.

FICHE PROJET N°2023-30 : Aménagement de l'aire d'accueil de la Mie (CK – Tranche n°2)

Tous les travaux sont terminés (tranches n°1+2°. Il y a des restes à réaliser de **88.718,50 € TTC en recettes**.

Une inauguration sera prévue au printemps 2024.



FICHE PROJET N°2023-31 : Entretien des espaces naturels / terrains SABV

Pour entretenir les espaces naturels propriété de la collectivité, une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine a été signée. La quasi-totalité des terrains dispose donc d'un plan de gestion.

Néanmoins, pour les autres terrains et l'entretien des cheminements, ce travail était réalisé par ALEAS dans le cadre d'une commande annuelle et intégré dans les Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques.

Depuis 2021, ce dispositif ne fonctionne plus. Il conviendrait donc d'assurer cet entretien par des prestataires autres.

Le cout annuel estimé est de **15.030 € TTC** et pourrait être subventionné à hauteur de **25 % par le Département de la Haute Vienne**. Néanmoins, il faut que les terrains soient identifiés comme des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

FICHE PROJET N°2023-32 : Etude de bioaccumulation des contaminants métalliques et micropolluants dans la Vienne

En collaboration avec Limoges Métropole, maître d'ouvrage de cette action dans le cadre du CTMA « Vienne médiane et ses affluents », un projet de suivi de micropolluants sur la Vienne entre Panazol et Saint Junien été initié.

Les 3 masses d'eau du bassin médian de la Vienne (de la Confluence avec le Taurion jusqu'à la limite de la Charente) sont :

- FRGR359a : La Vienne depuis la confluence du Taurion jusqu'à Le Palais-sur-Vienne,
- FRGR359b : La Vienne depuis Le Palais-sur-Vienne jusqu'à Saint-Junien,
- FRGR359c : La Vienne depuis Saint-Junien jusqu'à Saillat.

Les **objectifs** de l'étude sont présentés autour de 5 questions :

- AXE 1 : De quels micropolluants parle-t-on et quels sont les niveaux de contamination [c] ?
- AXE 2 : Quelle localisation ? Quelles sont les origines potentielles de leur présence ?
- AXE 3 : Est-ce qu'il existe des impacts potentiels sur les organismes vivants végétaux et animaux ?
- AXE 4 : En plus d'une présence de micropolluants potentielle, quelle serait la trajectoire des organismes végétaux sur une dizaine d'année de fort forçage climatique ayant un impact sur l'hydrologie et les EEE ?
- AXE 5 : Quelles seraient les pistes d'actions à conduire ?

Le coût global de 122.000 € TTC est essentiellement financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. **La participation attendue de l'EPAGE est de 12.000 € en fonctionnement.**

FICHE PROJET N°2023-33 : Sentier d'interprétation des zones humides et marais de Nieul

Ce projet a été relancé avec un accord de financement du GAL de la CC ELAN en charge des crédits LEADER + Département de la Haute Vienne. Un marché a été attribué à AGGELOS pour **119.148 € TTC en dépenses** avec **79.432 € de recettes nouvelles au BP 2024** engageant **19.858 € d'autofinancement** considérant le FCTVA.

Il y a des restes à réaliser notamment **99.157 € TTC en dépenses**.

Il est engagé et devrait être terminé pour le 30 avril 2024.

FICHE PROJET N°2023-34 : Sentier d'interprétation du Gué Giraud

Ce projet a pu être également validé. Des demandes de subventions ont été déposées au Département de la Haute Vienne et au nouveau GAL Charente E Limousin pour l'obtention de crédits LEADER. Un marché a été également attribué à AGGELOS (seul candidat) pour **140.928 € TTC en dépenses** avec **99.952 € de recettes** engageant **23.488 € d'autofinancement** (dont **11.000 € apportés par la commune de Saint Junien**) considérant le FCTVA. Il est prévu une inauguration et ouverture avant l'été 2024. Cette opération sera engagée **en crédits nouveaux 2024** car le marché n'a pas encore notifié.

FICHE PROJET N°2023-35 : Travaux de restauration des zones humides à Saint Martin de Jussac

Pour mémoire, ce projet financé dans le cadre de l'appel à projet régional « accélérer la restauration des zones humides » consiste à acheter 4,3 ha de terrains dont 3,3 ha en peupleraies plantés en zones humides.

Le coût global est de **30.000 € TTC en dépenses** comprenant l'acquisition, les travaux de restauration et le suivi par acquisition de sondes piézométriques avec **24.000 € en recettes** (40 % Région Nouvelle-Aquitaine et 40 % Agence de l'Eau Loire Bretagne).

→ **Inscriptions nouvelles en fonctionnement au BP 2024 : 24.000 € TTC en dépenses et 18.000 € en recettes** (/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne).

FICHE PROJET N°2023-36 : Effacement d'un seuil sur le Grand Rieu et mesures d'accompagnement agricoles

Ce projet est terminé et a été réceptionné. Il reste **3.430 € TTC en dépenses** et **24.995 € en recettes**.

Une inauguration sera programmée au printemps 2024 car ce projet est ~~assez exemplaire dans la solution~~ d'accompagnement agricole mise en place qui permet l'abreuvement de 400 UBG.



AVANT



APRES

FICHE PROJET N°2023-37 : Réalisation de la DIG du CTVA « Sources en Actions » n°3

Il s'agit de rédiger et lancer l'enquête publique avec des frais de publicité, de commissaire enquêteur et éventuellement de reproduction de documents. Il est estimé une dépense de **6.000 € TTC subventionnée à 50 %** par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Un reste à charge de 3.000 € TTC est attendu en fonctionnement : report sur 2024.

FICHE PROJET N°2023-38 : Programme de communication 2023 – CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Dans les contrats territoriaux, il est envisagé des programmes de communication. Pour 2023, il a été programmé une dépense de **7.000 € TTC subventionnée à 60 %** par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Quelques plaquettes ont été financées, les oriflammes, l'organisation de la signature des contrats et la reproduction de tous les documents à signer. Il n'y a pas de restes à réaliser car **inscription en fonctionnement**.

/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne

FICHE PROJET N°2023-39 : Acquisition de zones humides sur l'Aixette

Cette action de **18.600 € TTC** FAI et notaires a pu être soldée en dépenses par la signature de l'acte le 7 décembre 2023. Il reste environ **13.245 € de recettes à inscrire en reste à réaliser**.

LES NOUVELLES PERSPECTIVES 2024 AVANCEES

L'année 2024 est la seconde année d'engagement des nouveaux contrats territoriaux « Vienne médiane et ses affluents », « bassin de la Briance » et « Vienne métropolitaine et ses affluents ». Elle sera également la première année de mise en œuvre du nouveau CTVA « Sources en actions n°3 ». Il est notamment prévu :

FICHE PROJET N°2024-01 : Réalisation de DIE et AI - Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Dans la continuité des actions entreprises vers la gestion de la ressource en eau en milieu agricole, il s'agit de réaliser 36 diagnostics individuels d'exploitation (DIE) et 18 accompagnements individuels (AI) d'exploitants. La dépense globale est estimée à **64.680 € TTC** subventionnée à 63 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (70 % pour les DIE et 50 % pour les AI) = **29.400 € + 11.340 €**. Un reste à charge de 23.940 € TTC est attendu en investissement.

FICHE PROJET N°2024-02 : Réalisation de DIE et AI -- Programme 2024 / CTMA « bassin de la Briance »

Dans la même idée que la fiche 2024_01, pour la Briance, une enveloppe globale de **52.500 € TTC** subventionnée à 66 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (70 % pour les DIE et 50 % pour les AI) = **27.930 € + 6.300 €**. Il est envisagé 34 DIE et 10 AI et un reste à charge de 18.270 € TTC en investissement.

FICHE PROJET N°2024-03 : Réalisation des travaux agricoles (abreuvement et mise en défens) - Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Pour une dépense envisagée à **96.500 € TTC** subventionnée à 80 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Haute Vienne, le solde revient aux exploitants agricoles volontaires. Il n'y a pas d'autofinancement pour ces projets.

Il est prévu 39 projets d'abreuvement avec une dizaine d'exploitations selon les devis réels.

FICHE PROJET N°2024-04 : Réalisation des travaux agricoles (abreuvement et mise en défens) -- Programme 2024 / CTMA « bassin de la Briance »

Pour une dépense envisagée à **95.000 € TTC** subventionnée à 80 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Haute Vienne, le solde revient aux exploitants agricoles volontaires. Il n'y a pas d'autofinancement pour ces projets.

Il est prévu une dizaine d'exploitations.

FICHE PROJET N°2024-05 : Etude de continuité écologique (1 site) - Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Pour une dépense estimée à **6.000 € TTC** subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région Nouvelle-Aquitaine, un autofinancement de 1.200 € TTC est programmé.

FICHE PROJET N°2024-06 : Etudes de continuité écologique (2 sites) - Programme 2024 / CTMA « bassin de la Briance »

Pour une dépense estimée à **12.000 € TTC** subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région Nouvelle-Aquitaine, un autofinancement de 2.400 € TTC est programmé.

FICHE PROJET N°2024-07 : Travaux de continuité écologique sur le bassin versant de l'Aixette (phase 2) – Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Dans le cadre du plan de résilience de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne poursuivi en 2024, la dépense de **223.150 € TTC** peut être **subventionnée à 100 %** pour la réalisation de travaux d'effacement sur 6 sites du bassin versant de l'Aixette. Il n'y a donc pas d'autofinancement envisagé.



FICHE PROJET N°2024-08 : Travaux de restauration des vannes des moulins de l'Aixette - Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

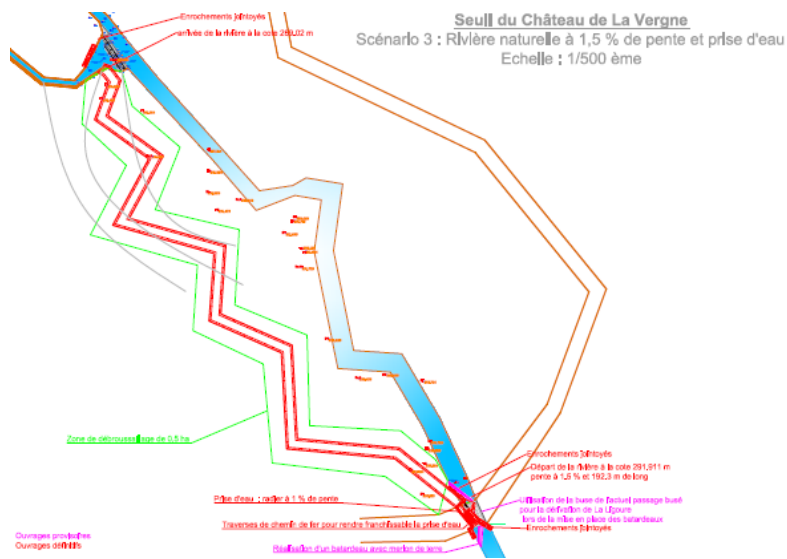
Cette action se porte sur un potentiel de 11 sites, moulins de l'Aixette pour mettre en conformité et réguler toutes les vannes. La dépense est estimée à **266.000 € TTC** subventionnée de 80 à 100 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et/ou le fonds vert (prévisionnel). Un autofinancement de 53.200 € est quand même programmé dans le cadre de la prise en charge du volet « prévention des inondations ». *Dans le contrat, cette opération était estimée à 300.000 € TTC.*





FICHE PROJET N°2024-09 : Travaux de continuité écologique de la Ligoure - Programme 2024 / CTMA « bassin de la Briance » (Château de Lavergne) -aménagement

Cette opération porte sur l'aménagement du seuil du château de Lavergne. La dépense est estimée à **60.000 € TTC** subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Haute Vienne avec un solde au propriétaire donc il n'y a pas d'autofinancement envisagé.



Il est également envisagé d'initier des opérations de plantations de ripisylves essentiellement sur la Vienne et la Glane pour une enveloppe estimée à **30.000 € TTC** (2,75 km).

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 85.000 € TTC en dépenses pour 68.000 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 17.000 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-14 : Restauration et plantations de ripisylves- Programme 2024 / CTMA « Vienne métropolitaine et ses affluents »

Dans la même idée, il est proposé d'engager 2 opérations de restauration des berges et des ripisylves sur le Taurion [rattaché à FRGR0359a] ou le ruisseau du Palais [FRGR0374] et l'Aurence à Aix sur Vienne [FRGR0380] pour un total de 3,5 km et un montant global de **25.000 € TTC** financé à 30 à 50 % par l'AELB, 10 % à 25 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 10 % à 25 % par la Département de la Haute Vienne.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 25.000 € TTC en dépenses pour 20.000 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 5.000 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-15 : Suivis analytiques hydrobiologiques et physicochimiques - Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Cette opération consiste à réaliser 6 suivis hydrobiologiques, 3 suivis de stations physico-chimiques et un suivi avant/après travaux pour une dépense globale de **21.500 € TTC** subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 25 % par le Département de la Haute Vienne.

Inscriptions budgétaires nouvelles en fonctionnement au BP 2024 de 21.500 € TTC en dépenses et 16.125 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 5.375 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-16 : Suivis analytiques par acquisition et installation de sondes piézométriques - Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Cette opération consiste à engager l'acquisition et la pose de 25 sondes piézométriques sur le bassin versant de la Glane [FRGR0382] pour un montant global initialement estimé à 12.625 € TTC mais des acquisitions récentes ont montré une évolution des prix plutôt aux alentours de **21.000 € TTC** subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 25 % par le Département de la Haute Vienne.

Inscriptions budgétaires nouvelles en investissement au BP 2024 de 21.000 € TTC en dépenses et 15.750 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 5.250 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-17 : Suivis analytiques hydrobiologiques - Programme 2024 / CTMA « bassin de la Briance »

Cette opération consiste à réaliser 10 suivis hydrobiologiques et un suivi avant/après travaux pour une dépense globale de **30.000 € TTC** subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 25 % par le Département de la Haute Vienne.

Inscriptions budgétaires nouvelles en fonctionnement au BP 2024 de 30.000 € TTC en dépenses et 22.500 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 7.500 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-18 : Suivis analytiques physicochimiques - Programme 2024 / CTMA « Vienne métropolitaine et ses affluents »

Cette opération consiste à réaliser 7 suivis de stations physico-chimiques, pour une dépense globale de **6.000 € TTC** subventionnée à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 25 % par le Département de la Haute Vienne.

Inscriptions budgétaires nouvelles en fonctionnement au BP 2024 de 6.000 € TTC en dépenses et 4.500 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 1.500 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-19 : Mise en œuvre de suivi ADNe – Programme 2024-2027 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Cette action propose d'engager la mise en œuvre du plan d'échantillonnage sur l'Aixette avec la définition de **8 stations et la réalisation des suivis entre 2024 et 2027** pour un montant global estimé à **10.350 € TTC**, elle

pourrait bénéficier de financement dans le cadre du **Fonds Vert à hauteur de 80 %** (Axe 3 : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 – Protection des espèces et réduction des pressions).

Inscriptions budgétaires nouvelles en fonctionnement au BP 2024 de 10.350 € TTC en dépenses et 8.280 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 2.070 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-20 : Mise en œuvre de suivi ADNe – Programme 2024-2027 / CTMA « bassin de la Briance »

Cette action est identique avec la mise en œuvre du plan d'échantillonnage sur la Briance amont avec la définition de **8 stations et la réalisation des suivis entre 2024 et 2027** pour un montant global estimé à **10.350 € TTC**, elle pourrait bénéficier de financement dans le cadre du **Fonds Vert à hauteur de 80 %** (Axe 3 : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 – Protection des espèces et réduction des pressions).

Inscriptions budgétaires nouvelles en fonctionnement au BP 2024 de 10.350 € TTC en dépenses et 8.280 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 2.070 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-21 : Etude pour la restauration de la continuité écologique et la sécurisation du seuil de la petite eau de l'île de Chaillac

Cette opération consiste à réaliser une étude de restauration de la continuité écologique du seuil de la petite eau de l'île de Chaillac. Le montant est de 34.415 € TTC réparti entre **15.720 € TTC** d'étude confiée à CEE (**RAR2023**) et 18.695 € TTC à SOTEC de sécurisation avec des recettes potentielles à 80 % : 50 % Agence de l'Eau Loire Bretagne et 30 % Région Nouvelle-Aquitaine.

Inscriptions budgétaires nouvelles au BP 2024 de 19.248,25 € en recettes réparties à 26,8 % en investissement et 73,2 % en fonctionnement (/!\ acompte Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Il y a donc un autofinancement envisagé de 6.563 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-22 : Projet NATALIE Horizon Europe

La participation à ce projet européen vise à expérimenter des solutions fondées sur la nature et mettre en place un suivi météorologique pour en évaluer les bénéfices. Pour la participation, du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, elle a été évaluée à un projet de **145.000 € TTC financés à 100 %** par l'union européenne via l'OIEau. Ces frais consistent à de l'animation (27 %), du matériels de suivis (20 %), des travaux (50 %) et des frais divers (3 %).

FICHE PROJET N°2024-23 : Réalisation de DIE -- Programme 2024 / CTVA « Sources en actions »

Dans la continuité des actions entreprises vers la gestion de la ressource en eau en milieu agricole, il s'agit de réaliser 3 premiers diagnostics individuels d'exploitation (DIE) sur la Combade. La dépense globale est estimée à **6.300 € TTC** subventionnée à 70 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne **4.410 €**. Un reste à charge de 1.890 € TTC est attendu en investissement.

FICHE PROJET N°2024-24 : Réalisation des travaux agricoles (abreuvement et mise en défens) -- Programme 2024 / CTVA « Sources en actions »

Pour une dépense envisagée à **30.000 € TTC** subventionnée à 80 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Haute Vienne, le solde revient aux exploitants agricoles volontaires. Il n'y a pas d'autofinancement pour ces projets.

Il est prévu 3 projets d'abreuvement d'exploitations selon les devis réels.

FICHE PROJET N°2024-25 : Etude de continuité écologique (1 site externe + 1 interne) - Programme 2024/ CTVA « Sources en actions »

Cette action consiste à conduire 2 études dont une en interne sur la Gane. La dépense est estimée à **6.000 € TTC** pour la Combade subventionnée à 80 % ou 100 % selon scénario par Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Un reste à charge de 1.200 € TTC est néanmoins programmé en investissement.

FICHE PROJET N°2024-26 : Etude d'aides à la décision sur les étangs - Programme 2024 / CTVA « Sources en actions »

Cette opération consiste à conduire 4 études (dont une en interne) sur la Combade et le Coussac pour une dépense globale de **15.000 € TTC** subventionnée à 80 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine Le solde est financé par les propriétaires bénéficiaires. Il n'y a donc pas d'autofinancement.

FICHE PROJET N°2024-27 : Restauration et plantations de ripisylves- Programme 2024 / CTVA « Sources en actions »

Cette action consiste à engager 2 opérations de restauration des ripisylves sur la Vienne et la Combade pour un total de 3 km et un montant global de **24.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB, 10 % à 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 10 % à 20 % par la Département de la Haute Vienne.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 24.000 € TTC en dépenses pour 19.200 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 4.800 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-28 : Restauration de la continuité écologique du ru de la Goutte / Programme 2025 anticipé / CTMA « bassin de la Briance »

Ce nouveau projet consiste à remettre le ruisseau de la goutte dans son talweg en retirant des obstacles à la continuité écologique. En améliorant les écoulements de l'eau et la pente du ruisseau, ce projet devrait aussi limiter les crues du bas du village de Saint Jean Ligoure. Des mesures d'accompagnements agricoles sont enfin prévues (clôtures + abreuvoirs).

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : ce projet est estimé à **192.000 € TTC + 13.824 € TTC** de maîtrise d'œuvre pour une **recette de 205.824 €** soit 100 % Agence de l'Eau Loire Bretagne soit 70 % AELB+ 30 % Région Nouvelle-Aquitaine.

FICHE PROJET N°2024-29 : Etude hydromorphologique sur la Vayres / Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

A l'image de l'étude de la Ligoure, cette étude vise à mieux comprendre le fonctionnement hydromorphologique et les problématiques de transport sédimentaire de la Vayres. Pour une dépense nouvelle estimée à **30.000 € TTC** subventionnée à 70 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %) et la Région Nouvelle-Aquitaine (20 %).

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 30.000 € TTC en dépenses pour 21.000 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 9.000 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-30 : Etude « Trame Verte et Bleue » / Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

A l'image de l'étude de la Briance, cette étude vise à compléter les TVB existantes et uniformiser les cartographies sur le secteur des communautés de communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin. Pour une dépense nouvelle estimée à **15.000 € TTC** subventionnée à 50 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne. On pourra essayer de minimiser le reste à charge avec le Fonds vert.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 15.000 € TTC en dépenses pour 7.500 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 7.500 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-31 : Suivis des IBMR / Programme 2024 / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

En complément des analyses hydrobiologiques et physico-chimiques, il était envisagé d'identifier, de mettre en place et suivre 11 stations IBMR pour une dépense de **11.220 € TTC** potentiellement subventionnée à 75 % par Agence de l'Eau Loire Bretagne (50 %) et le Département de la Haute Vienne (25 %). Dans le cadre de collaboration avec le laboratoire de la DREAL, des échanges sont prévus à ce sujet car ils étaient intéressés.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 11.220 € TTC en dépenses pour 9.376 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 2.344 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-32 : Travaux EEE / CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Il est envisagé de faire une demande pluriannuelle sur la période 2024-2026 de **3 x 8.000 € TTC en dépenses et 19.200 € en recettes (Fonds vert)**, inscription en **crédits nouveaux** au BP 2024.

Un autofinancement d'environ 4.800 € est prévu.

FICHE PROJET N°2024-33 : Travaux d'aménagements de l'étang de la Couzry / CTMA « Bassin de la Briance »

Dans le cadre d'un travail commun avec la commune de Boisseuil et Limoges Métropole, un avant-projet / projet de mises aux normes de l'étang de la Couzry avec effacement d'un autre étang envahi de lagarosiphon et avec une renaturation complète d'une partie de ruisseau accompagnée d'aménagements agricoles (abreuvoirs + passerelles) a été travaillé.

Globalement, à ce stade, les estimations financières étaient autour de 175.000 € HT soit **210.000 € TTC hors maîtrise d'oeuvre**. Il été proposé une maîtrise d'ouvrage unique pour porter ce projet qui intègre des actions sur domaine public et domaine privé et sur des thématiques variées donc financées différemment.

Le SABV pourrait, sous couvert de la convention de délégation GEMAPI avec Limoges Métropole (bassin Briance), porter ce projet en maîtrise d'ouvrage avec une convention de délégation complémentaire de la part de la mairie (étang communal) + une convention avec le privé (effacement étang). Cela permettrait de n'avoir qu'un seul marché public.

- **compétence GEMAPI** : renaturation du ruisseau (subventions prévisionnelles CTMA 80 % avec reste à charge Limoges Métropole MAIS fiche action à valider avec un plan de financement affiné)
- **mise aux normes de l'étang communal** : vidange, dérivation, aménagements sécurité, système évacuation eau de fond (subventions DSIL 20-25 % avec reste à charge commune : convention de délégation). D'autres sources de financements notamment sur le volet touristique du projet associé à cette mise aux normes sont recherchées.
- **effacement de l'étang "privé" et traitement du lagarosiphon** : CTMA ou AAP avec financement 100 %, convention avec le privé, à confirmer par les partenaires financiers.
- **aménagements agricoles** : il s'agirait de mesures d'accompagnement à la mise aux normes de l'étang communal que l'exploitant ne voudra pas financer : **intégration dans la convention mairie** mais avec un reste à charge qu'on peut essayer de minimiser à 20 %.

FICHE PROJET N°2024-34 : Restauration et plantations de ripisylves- Programme 2024 / CTMA « Bassin de la Briance »

Cette action consiste à engager une nouvelle opération de restauration des ripisylves 4,8 km pour un montant global de **28.800 € TTC** et des plantations de 1 km pour **15.000 € TTC** financé à 50 % par l'AELB, 10 % à 20 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et 10 % à 20 % par le Département de la Haute Vienne.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : 43.800 € TTC en dépenses pour 35.040 € en recettes.

Il y a donc un autofinancement envisagé de 8.760 € TTC.

FICHE PROJET N°2024-35 : Etude de renaturation de ruisseaux recalibrés – Programme 2024 - CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Il s'agit de conduire une étude sur la masse d'eau de la Gorre [FRGR0383] et plus particulièrement site de ruisseau du Mas Nadaud sur la commune de Pageas. L'estimation financière de l'étude est d'environ 5.000 € et elle pourrait être réalisée en interne avec l'appui de Charente Eaux. Le faible montant l'exclut des subventions (plancher).

FICHE PROJET N°2024-36 : Etude et effacement de 2 ouvrages transversaux + mesures d'accompagnement d'une alimentation en eau d'un étang en dérivation (dossier Papon/Lapuelle) / - CTMA « Vienne médiane et ses affluents »

Le SABV a été sollicité pour un expert judiciaire sur conseil de la DDT87 au sujet d'un étang alimenté par un seuil en rivière sur la Vergogne à Cieux. Il y a un conflit entre un vendeur et un acheteur de l'étang.

Une note technique a été rédigée et transmise à l'expert indiquant les options d'accompagnement possible au titre du CTMA « Vienne médiane et ses affluents » :

- **Seuil amont** (alimentation étang) :
 - aménagements du site mais la rivière n'est pas classée en liste 1 ou liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Il n'y a donc pas d'obligations réglementaires. Ce seuil alimente l'étang, il y a donc un droit d'eau à considérer. Son aménagement relèverait néanmoins, essentiellement, d'un intérêt particulier.
 - effacement de l'ouvrage mais il faut imaginer une autre solution d'alimentation de l'étang. M. PAPON évoque son souhait de connecter les eaux pluviales à l'étang. Cette solution est

intéressante dans tous les cas, mais, est-elle suffisante à une alimentation pérenne ? Cette perspective doit être mise en corrélation avec le devenir de l'étang. On peut imaginer défendre la prise en compte de mesures d'accompagnement à l'effacement de l'ouvrage d'alimentation de l'étang. Cette perspective reste à valider notamment auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- o Le déplacement de la prise d'eau plus en amont sur la rivière avec en perspective, une transparence à la continuité écologique de la répartition des eaux semble compromis par la topographie, l'occupation des sols fortement boisée et la présence d'un pont piéton très proche en amont.

o **Seuil aval** (alimentation moulin) :

- o aménagements du site : au regard de l'arbre de décision, cette solution peut être étudiée mais elle se sera pas accompagnée par le SABV. Le site doit disposer d'un droit d'eau dont l'existence et la consistance reste à définir.
- o effacement du seuil : cette solution est accompagnée mais nécessitera sans doute un renoncement volontaire à l'utilisation de la force motrice de l'eau de la part du propriétaire.

Quelques pistes d'actions complémentaires ont été proposées quant à la gestion des zones humides.

L'étude est estimée entre **10.000 et 15.000 € TTC** car elle est assez complexe et nécessite des garanties sur la topographie. Il est envisagé un mode de fonctionnement par le plan de résilience : **100 % Agence de l'Eau Loire Bretagne**. Il s'agira **d'inscriptions nouvelles en investissement au BP 2024**.

Etude en 2024 et Travaux en 2025 selon conclusions et avancées avec les riverains

FICHE PROJET N°2024-37 : Film opérateurs GEMAPI

Sur le volet de la communication, il est proposé de coordonner et mutualiser la réalisation d'un film de promotion des opérateurs GEMAPI et la thématique de manière ludique et pédagogique.

Il est proposé de faire appel à un prestataire spécialisé pour une dépense maximum de **20.000 € TTC** avec un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Haute Vienne de l'ordre de 70 à 80 % (à valider). Il s'agira **d'inscriptions nouvelles en investissement au BP 2024**.

Il est prévu une répartition du reste à charges avec les autres opérateurs GEMAPI selon une clé de répartition qui pourra être définie par une convention.

FICHE PROJET N°2024-38 : Programme de communication 2023+2024 – CTMA « bassin de la Briance »

Dans les contrats territoriaux, il est envisagé des programmes de communication. Pour 2023 et 2024, il a été programmé une dépense de **14.000 € TTC subventionnée à 60 %** par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 en fonctionnement.

/!\ acompte 2023 Agence de l'Eau Loire Bretagne

FICHE PROJET N°2024-39 : Restauration de la continuité écologique du site de Bachelierie / CTMA « bassin de la Briance » - Plan de résilience

Ce nouveau projet consiste à restaurer un aqueduc public fortement dégradé sur un ruisseau de la petite Briance [FRGR0375] classée en liste 1 (article L. 214-17 du code de l'environnement). Il s'agit d'assurer l'écoulement des crues et de restaurer la continuité écologique (pont cadre avec barrette offset).

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : ce projet est estimé à **69.000 € TTC** sans maîtrise d'œuvre assurée en interne pour une **recette prévisionnelle de 55.200 € à 69.000 €** soit 70 % Agence de l'Eau Loire Bretagne et 10 % à 30 % Région Nouvelle-Aquitaine. Le solde serait partagé entre la communauté de communes Briance Sud Haute Vienne et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.



FICHE PROJET N°2024-40 : Restauration de la continuité écologique de 2 sites sur le Gramoulou / CTMA « bassin de la Vienne médiane et ses affluents » - Plan de résilience

Ce nouveau projet consiste à restaurer 2 passages busés dont un site public et un site privé fortement dégradés sur un ruisseau du Gramoulou [FRGR1133]. Il s'agit d'effacer ces 2 ouvrages et les remplacer par des passerelles adaptées aux usages.

Inscriptions nouvelles au BP 2024 : ces 2 projets sont respectivement estimés à **40.000 € TTC** et **25.000 € TTC** sans maîtrise d'œuvre assurée en interne pour une **recette prévisionnelle de 57.000 € à 65.000 €** soit 100 % Agence de l'Eau Loire Bretagne sur le site privé et 70 % Agence de l'Eau Loire Bretagne + 10 à 30 % Région Nouvelle-Aquitaine sur le site public.

FICHE PROJET N°2024-41 : Restauration de la continuité écologique de 5 sites sur la masse d'eau [FRGR0375] « Briance amont » - Plan de résilience

Ce projet consiste à étudier plusieurs ouvrages infranchissables à la continuité écologique.

2 études sur des sites privés :

- Glanges : Les Jarousses (seuil de moulin)
- Saint-Méard : Le Moulin de la Chabassière (digue de moulin)

3 études sur des sites publics :

- Saint-Méard : pont du moulin de Ligonat
- Saint-Méard : pont de Jacques
- Linards : Sautour le Grand (passage busé)

Inscriptions nouvelles au BP 2024 :

Sites privés (**14 000 € TTC**) : plan de résilience Agence de l'Eau Loire Bretagne à 100 %

Sites publics (**21 000 € TTC**) : plan de résilience Agence de l'Eau Loire Bretagne 70 % + 10 % Région Nouvelle-Aquitaine (exemplarité 100 %) ou reste à charge de 20 % à partager avec les compétences voiries selon situation (4.200 € TTC).

FICHE PROJET 2024_XX : Acquisition de ZDH (NATALIE) - - programme 2024 – 9.000 €

A finaliser

OPERATIONS TRANSVERSALES

Pour la coordination et animation des 4 contrats territoriaux des Milieux Aquatiques et la mise en œuvre du PAEc, le financement de l'ensemble des postes demande un autofinancement estimé à 184.000 €. Ce budget intègre aussi des opérations de communication /sensibilisation.

Il prend en compte une recette de 30.000 € de subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine très incertaine en raison du changement de politique de cette dernière très défavorable pour le syndicat.

On rappelle qu'1 € de subvention équivaut à 6 € de travaux.

Une perte de 30.000 € de subventions prise sur les cotisations GEMAPI prive le budget des travaux d'environ 250.000 €.

CONCLUSIONS

A ce stade, pour les opérations listées en 2024, l'autofinancement global se porterait proche de 270.000 à 280.000 € (+ 184.000 € pour les postes).

Enfin, il faut y ajouter quelques adhésions à des organismes partenaires : EPTB Vienne, Charente Eaux et SMBI pour 10.000 € environ.

Comme prévu dans le plan pluriannuel [2023-2028] présenté en juillet 2022, il est donc proposé de ne pas modifier les cotisations pour l'année 2024 qui se porteraient globalement aux alentours de 546.000 € (tableau annexe).

- Cotisation GEMAPI : 4,70 € /hab.
(Finançable pour tout ou partie par la taxe et/ou le budget général)
- Cotisation compléments GEMAPI : 0,30 € /hab. Imputable au budget général
- Cotisations autres : 0,50 € / hab. Imputable au budget général